

## COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

### ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DECLARATION DE PROJET PORTANT MISE EN COMPATIBILITE

#### DU PLU DE CHAMPAGNEY

Par arrêté n° G9 du 26 septembre 2022, le Président de la Communauté de Communes RAHIN et CHERIMONT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur déclaration de projet portant mise en compatibilité (DPMEC) du plan local d'urbanisme (PLU) de CHAMPAGNEY.

La personne responsable de DPMEC du PLU est la Communauté de Communes RAHIN et CHERIMONT représentée par son Président, M. Benoît CORNU et dont le siège administratif est situé 20 rue Paul Strauss à RONCHAMP (70250).

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera la DPMEC, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Michel LANFUMEZ, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Champagny du mercredi 19 octobre 2022 (9h) au lundi 07 novembre 2022 (17h) inclus, soit pendant 20 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :

- 19/10/2022 de 9h00 à 12h00
- 26/10/2022 de 14h00 à 17h00
- 07/11/2022 de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4244>, ou en mairie de CHAMPAGNEY aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête disponible en mairie
- Soit sur le registre d'enquête numérique disponible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/4244>
- Soit par courrier postal à la Communauté de Communes RAHIN et CHERIMONT, avec la mention : « Objet : enquête publique pour la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU », et à l'attention de Monsieur Michel LANFUMEZ Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : 20 rue Paul Strauss, BP4, 70250 Ronchamp
- Soit par courrier électronique [enquete-publique-4244@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4244@registre-dematerialise.fr) le cas échéant

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU ;
- Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint valant avis des personnes publiques associées,
- La décision de la MRAe de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale,
- La délibération du conseil communautaire du 22/07/2021 prescrivant la procédure,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au PLU, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes Rahin et Chérumont et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au Président et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A Ronchamp, le 26 septembre 2022

Le Président, Benoît CORNU

